



AVIS D'OUVERTURE DE L'HABILITATION UNIVERSITAIRE

Conformément aux :

- Décret n°**2.96.804** du 11 chaoual 1417 (19 février 1997), publié au B.O. n°4458 du 20 février 1997 ;
- Décret n°**2.01.338** du 12 rabii II 1422 (4 juin 2001) publié au B.O. n° 4922 du 02 août 2001, fixant les conditions et les modalités d'organisation de l'Habilitation universitaire.

Le Directeur de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, annonce l'ouverture des inscriptions à l'Habilitation Universitaire pour l'année académique 2023-2024.

Chaque candidat intéressé de se présenter à l'habilitation universitaire de l'IAV Hassan II doit remplir les conditions fixées par le Décret **2.01.338** du 12 rabii II 1422 (4 juin 2001) du Ministre de l'Enseignement Supérieur de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique.

Les enseignants-chercheurs remplissant les conditions requises, peuvent solliciter leur inscription sur les listes des candidats, en adressant une demande à Monsieur le Directeur de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II. Le dépôt des demandes est ouvert du 06 au 31 mars 2024 (inclus).



Pr. Abdelaziz EL HRAIKI

A. Hraiki

③

Directeur de l'Institut Agronomique
et Vétérinaire Hassan II

6 Mars 2024